



## Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 20 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le 20 du mois de février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 7 février 2018 affichée le 07 février 2018.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Chrystèle LECTEZ, M. Thierry FONTAINE, Mme Stéphanie PLAISANT, Mme Corinne OBRY (arrivée à 19h00), Mme Lucette CATHELAIN (arrivée à 18h55), M. Frédéric GERARD, Monsieur Richard RISSO, Monsieur Philippe COQUEL, Monsieur Lionel DELSAUT, M. Jean-Luc CAPON

Absent représenté : Néant

Absent excusé : Mme Nicole NAVARRO, Mme Julie LEFEBVRE

Absent : M. Patrick MACHUT

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Chrystèle LECTEZ, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Mme Chrystèle LECTEZ



Le Procès-verbal de la séance du 09 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité après modification du nombre des présents.



### 1-Avis sur la convention de pérennisation de l'aire de retournement au stade avec la Société BORALEX

La société BORALEX a proposé une première convention relative à l'aire de retournement du Stade Jean Moulin. Elle allouait 20.000€ pour 25ans d'occupation.

Après négociation, et nécessité pour la société BORALEX d'utiliser le chemin d'Heudicourt, une nouvelle proposition s'élève à 30.000€ pour les 25ans, soit 100€ par mois. Une clause de libre jouissance et non destructrice de la plateforme a été ajoutée. Il conviendra donc de d'interroger sur le lieu d'accueil des feux de la St Jean pour ce mois de juin 2018.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Φ Emet un avis favorable à la nouvelle proposition de convention de la Société BORALEX

Φ Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

Φ Prend note de la nécessaire réflexion d'un nouveau lieu d'accueil pour les feux de la Saint Jean pour 2018.

### 2- Préparation du passage du Tour Cycliste des Hauts de France

Le Tour Cycliste des Hauts de France passera sur la commune le vendredi 18 mai 2018 après une étape au Cateau, en direction de Villers les Cagnicourt, arrivée de la course.

La caravane publicitaire passera à 17h12 et les coureurs à 18h05 avec un sprint au niveau du monument aux morts. Il est nécessaire d'encadrer cette course par une dizaine de signaleurs qui devront être présents 15 minutes avant le passage de la course et ce, jusqu'au passage de la voiture balai.

Pour assurer cette mission, il faut : être détenteur du permis de conduire et porter un gilet jaune  
Les organisateurs attendent une réponse pour le 30 mars 2018.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Φ Prend note du passage de du Tour Cycliste des Hauts de France et de la nécessité d'encadrer ladite course par une dizaine de signaleurs.

### **3- Point sur les demandes de subventions pour les gros travaux**

Concernant les vestiaires du stade et la rénovation des cinq voiries intramuros, les demandes de subventions ont été faites auprès des différents intervenants.

Concernant la protection incendie, l'appel d'offre va être lancé par le SIESA concernant la rénovation de la rue d'Elboise de la rue du Marché et de la rue de Péronne. Celui-ci prend en compte l'augmentation du diamètre des tuyaux au profit de la DECI.

La CCSA a proposé aux communes membres de se regrouper pour le portage d'un programme Certificats d'Economies d'Energie (CEE). La CCSA, territoire TEPCV éligible, peut valoriser en CEE les dépenses communales engagées pour les travaux d'efficacité énergétique sur les bâtiments publics d'ici le 31 décembre 2018. Les dépenses éligibles sont celles réalisées pour les travaux d'économie d'énergie telles que l'isolation des combles, le changement de chauffage, l'installation de fenêtres isolantes, d'une chaudière à haute performance énergétique, etc. Il est demandé aux membres de désigner la CCSA comme regroupeur afin d'obtenir pour le compte de la commune les CEE.

Monsieur le Maire soumet la possibilité de faire réaliser un audit énergétique de l'école communale, sous maîtrise d'œuvre de la communauté de commune, qui a mandaté la Société HEXA.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Emet un avis favorable à la nomination de la CCSA en qualité de regroupeur afin d'obtenir pour le compte de la commune les CEE

Φ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au programme CEE

Φ Emet un avis favorable à la réalisation d'un audit énergétique de l'école communale

### **4- Point sur l'organisation de la brocante du 1<sup>er</sup> mai 2018**

Monsieur FONTAINE indique que la moitié des emplacements ont été vendus et qu'une réunion est organisée le mercredi 28 février 2018 à 18h00.

Les panneaux publicitaires ont été commandés mais il convient d'être vigilant dans le cadre des nouvelles règles d'affichage projetées sur le territoire de la CCSA.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Φ Prend note de l'état d'avancement de l'organisation de la Brocante du 1<sup>er</sup> mai 2018.

### **5- Présentation de l'arrêté relatif à l'entretien des trottoirs**

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré l'unanimité :

Φ Emet un avis favorable à l'arrêté relatif à l'entretien des trottoirs corrigé

### **6- Questions diverses**

#### **1-Demande du Club des 4 saisons**

Le Président des 4 saisons a exprimé plusieurs demandes :

-La pérennisation du prêt de la salle annexe à la salle des fêtes, tous les jeudis à raison de deux fois par mois toute l'année.

-Le prêt de la salle des fêtes le 4 avril 2018 et le 31 octobre 2018 à tarif préférentiel pour l'intervention d'exposant extérieur au profit du club.

Pour mémoire, une précédente délibération avait acté le prêt en période hivernale, soit du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars de l'année.

Le conseil municipal regrette le positionnement du Club des 4 saisons à la salle vis-à-vis de la salle St Jean Bosco et de l'association qui la gère.

Après lecture du courrier du Président des 4 saisons, un vote à bulletin secret est demandé par 4 conseillers municipaux.

Après délibération, il est proposé de rédiger un avenant au règlement de location de la salle des fêtes. Les membres confirment que chaque association locale pourra bénéficier d'une première location gratuite et d'une seconde à moitié prix par an pour faire intervenir une société extérieure.

Les sociétés à but commercial générant une animation pour la collectivité pourront bénéficier, sous réserve des disponibilités, de la location de la salle des fêtes à plein tarif. Les associations à but non commercial générant une animation pour la commune, pourront se voir attribuer la salle, sous réserve des disponibilités, à moitié prix à l'occasion de la première location.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire émet à la majorité sous bulletin secret, 8 pour, 1 contre et 1 nul :

Φ Un avis favorable à la pérennisation du prêt de la salle annexe à la salle des fêtes, tous les jeudis à raison de deux fois par mois au club des 4 saisons.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire émet à l'unanimité :

Φ Un avis favorable au prêt de la salle des fêtes le 4 avril 2018 et le 31 octobre 2018 à tarif préférentiel (50€) pour l'intervention d'exposant extérieur au profit du club des 4 saisons.

Φ Un avis favorable à la location de la salle des fêtes aux sociétés à but commercial générant une animation pour la collectivité, sous réserve des disponibilités, à plein tarif.

Φ Un avis favorable à la location de la salle des fêtes aux associations à but non commercial générant une animation pour la commune, sous réserve des disponibilités, à moitié prix à l'occasion de la première location.

Φ Un avis favorable à ce que chaque association, au même titre que le club des 4 saisons, puisse bénéficier de deux locations par an au tarif de 50€ au profit d'une société intervenant de l'extérieur.

Φ Un avis favorable à la modification du règlement de la salle des fêtes en conséquence.

## **2- Dépense d'investissement**

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire rappelle que le montant des crédits ouverts au budget 2017 s'élève à 104 550€ (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 26 137.50 € (< 25% x 104 550 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont :

- La modélisation hydraulique de défense extérieure contre l'incendie d'un montant de 2666.40€ (article 21568)

- Les travaux relatifs à l'éclairage public d'un montant de 466.86€ (article 21538)

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Autorise Monsieur Le Maire à mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 26 137.50 €

Φ Autorise à payer aux sociétés les dépenses relatives à la modélisation hydraulique de défense extérieure contre l'incendie pour un montant de 2666.40 € (article 21568) ainsi que les travaux relatifs à l'éclairage public pour un montant de 466.86 € (article 21538).

## **3- Fournitures scolaires 2018/2019**

Il est proposé d'allouer aux 66 enfants inscrits, 45€ par enfants soit 66 x 45€= 2970€. Il convient d'ajouter le reliquat de 2017, déduction faite du coût des photocopies supplémentaires aux 35000 unités allouées.

Madame la Directrice de l'école sollicite une participation de la commune pour le voyage scolaire du 7 juin 2018 à hauteur du coût d'un bus aller/retour. Les plus grands se rendront au forum des sciences à Villeneuve d'Ascq et pour les plus jeunes au zoo de Maubeuge.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Emet un avis favorable à l'allocation d'un montant de 45€ par enfant pour l'année scolaire 2018/2019.

Φ Emet un avis favorable à la prise en charge d'un bus aller/retour pour le voyage scolaire du 7 juin 2018.

## **4- Convention restauration scolaire DREUX Traiteur**

Il est nécessaire de prolonger le contrat avec DREUX Traiteur jusqu'au 06 juillet 2018, dans l'attente des résultats de l'étude par le CCSA d'un marché de restauration collective.

Φ Emet un avis favorable à la prolongation du contrat avec DREUX traiteur jusqu'au 06 juillet 2018

#### **5- Vente bois**

Une offre a été proposée pour l'achat du bois pour un montant de 140€. Il est demandé aux membres d'accepter cette offre au profit du CCAS.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Emet un avis favorable à l'offre pour l'achat du bois pour un montant de 140€ au profit du CCAS.

#### **6- Point fête communale**

A l'occasion de la fête communale qui se déroulera les 9, 10 et 11 juin 2018, un apéritif concert sera organisé par la commission des fêtes. Monsieur Thierry FONTAINE est chargé d'établir et organiser le bon déroulement de ce week-end. La mairie invitera les maires voisins à partager l'apéritif concert.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Φ Prend note de l'organisation d'un apéritif concert à l'occasion de la fête communale

#### **7-Participation aux frais de fonctionnement du RASED supportés à ce jour par la mairie de Berthincourt**

En raison d'une participation plus importante du nombre de communes au RASED, la somme allouée est abaissée à 50€ par an. Pour mémoire, le Conseil municipal avait initialement délibéré pour une participation de 100€ par an.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Emet un avis favorable à la participation aux frais de fonctionnement du RASED pour un montant de 50€ par an en raison d'un nombre de communes participantes plus important.

8- La prochaine réunion des membres du conseil municipal se tiendra, **le 3 avril 2018 à 18h30**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

**Chrystèle LECTEZ**  
**Secrétaire de Séance**

**Michel LALISSE**  
**Maire de Metz en Couture**